

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Bourgogne-Franche-Comté

**Décision n° 3317 du 6 mars 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale du Doubs**

NOR : INTJ1706538S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Doubs,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 16803 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630349S),

Décide:

Article 1^{er}

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2017 :

Le Quer Gwénaëlle	NIGEND : 246 896	NLS : 8 099 157
Cache Romain	NIGEND : 326 778	NLS : 8 057 377
Stègre Julie	NIGEND : 204 576	NLS : 8 061 023
Clausse Gérald	NIGEND : 217 650	NLS : 8 064 601
Debiève Matthieu	NIGEND : 308 757	NLS : 8 105 958
Heuzé Olivier	NIGEND : 310 463	NLS : 8 107 234

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 mars 2017.

*Le colonel, commandant adjoint
de la région de gendarmerie
de Bourgogne-Franche-Comté,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale du Doubs,*
É. LANGLOIS